

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 15 JANVIER 2021

DATE DE CONVOCATION : 7 janvier 2021

DATE D’AFFICHAGE : 7 janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

L’An deux mil vingt et un, le quinze janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, FOUILLEUL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, NERAMBOURG Maryline, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENT EXCUSÉ : DUTERTRE Mickaël

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : JOUIN Karen

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020 est approuvé à l’unanimité.

Retrait de l’ordre du jour :

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le retrait du point suivant :

- Décision modificative

PRÉSENCE DE M. DESSEROUER HERVÉ – VICE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE : DÉLÉGUÉ AUX DÉCHETS ET AU POLE TERRITORIAL DU MORTAINAIS

Monsieur DESSEROUER Hervé a souhaité rencontré les élus de la commune de Ger afin de présenter son rôle au sein de la communauté d’agglomération et d’avoir un échange avec eux.

Il fait savoir notamment qu’il assure une permanence les lundis à l’antenne de la communauté d’agglomération à Mortain et qu’il ne faut pas hésiter à le solliciter en cas de besoin.

CHOIX D'UN CABINET DE RECRUTEMENT MEDECIN GENERALISTE (délibération n°01/2021)

Considérant la désertification médicale dans le département de la Manche, la démographie médicale en baisse sur notre territoire,

Considérant le départ programmé du médecin libéral de la commune de Ger,

Considérant la volonté de la commune de maintenir la vie locale et des services de soins et de santé présents sur son territoire,

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'il est envisagé de recourir à un organisme spécialisé dans la recherche de médecins. Aussi, il leur présente une liste de cabinets de recrutement et leurs différentes offres commerciales.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la Sté LABORARE CONSEIL de ANGLET (64600) pour la somme de 18 500 € H.T. dans le cadre du recrutement d'un médecin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

ANNULATION DE LA DELIBERATION N°71/2011 EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2011 (délibération n°02/2021)

Par délibération n°71/2011 en date du 16 septembre 2011, le conseil municipal de la commune de Ger décidait la mise en place d'une redevance chauffage pour les logements communaux.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'annulation de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n°71/2011 en date du 16 septembre 2011.

LOCATION LOGEMENT SIS 15 RUE DES ECOLES (délibération n°03/2021)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue le logement sis 15, rue des Ecoles à Ger (50850) à Monsieur et Madame HERBERT Dany à compter du 1^{er} février 2021,
- Fixe le montant du loyer à 350€ (trois cent cinquante euros) mensuel. Ce loyer sera réglé à terme échu de chaque mois au Trésor Public,
- Décide de demander un dépôt de garantie égale à un mois de loyer soit 350€,
- Décide de réviser automatiquement le montant du loyer chaque année, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. L'indice de base pris en compte sera le dernier connu à la date de la signature du contrat de location.
- Décide d'un préavis de départ du logement d'un mois,
- Précise que la redevance des ordures ménagères sera demandée en fin de chaque année ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

LOCATION LOGEMENT SIS 17 RUE DES ECOLES (délibération n°04/2021)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue le logement sis 17, rue des Ecoles à Ger (50850) à Monsieur PILLOY Xavier et Madame HAREL Manon à compter du 1^{er} février 2021,
- Fixe le montant du loyer à 350€ (trois cent cinquante euros) mensuel. Ce loyer sera réglé à terme échu de chaque mois au Trésor Public,
- Décide de demander un dépôt de garantie égale à un mois de loyer soit 350€,
- Décide de réviser automatiquement le montant du loyer chaque année, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. L'indice de base pris en compte sera le dernier connu à la date de la signature du contrat de location.
- Décide d'un préavis de départ du logement d'un mois,

- Précise que la redevance des ordures ménagères sera demandée en fin de chaque année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

LOCATION LOGEMENT SIS 3 RUE DE L'EUROPE (délibération n°05/2021)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le montant du loyer à 300€ (trois cent euros). Ce loyer sera réglé à terme échu de chaque mois au Trésor Public,
- Décide de demander un dépôt de garantie égale à un mois de loyer soit 300€,
- Décide de réviser automatiquement le montant du loyer chaque année, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. L'indice de base pris en compte sera le dernier connu à la date de la signature du contrat de location.
- Décide d'un préavis de départ du logement d'un mois,
- Précise que la redevance des ordures ménagères sera demandée en fin de chaque année,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

LOCATION LOGEMENT D'URGENCE AUTORISATION PERMANENTE (délibération n°06/2021)

Par délibération n°30/2018 en date du 13 avril 2018, le conseil municipal de la commune de Ger décidait d'accorder au Maire une autorisation permanente pour la location du logement d'urgence situé au 23, rue des Ecoles 50850 GER.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir cette autorisation avec une révision du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de maintenir l'autorisation permanente attribuée au Maire pour la location à court terme de l'appartement situé au 23, rue des Ecoles,
- Fixe le montant de la location à 200€ (deux cents euros) par mois à compter de ce jour
- Autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR (délibération n°07/2021)

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur l'éventualité d'acquérir un défibrillateur en vue de le mettre à l'extérieur de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord de principe pour l'acquisition d'un défibrillateur.

EXAMEN DE DEVIS : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU PROJET LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 (délibération n°08/2021)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier déposé par la commune en réponse à l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 » a été retenu (pour mémoire la subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée), il convient donc désormais de choisir un fournisseur pour l'équipement informatique correspondant.

Après examen des différents devis présentés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de la Sté DALTONER située à VIRE (14500) pour la fourniture de l'équipement informatique relatif au projet « Label Ecoles Numériques 2020 » et pour un montant total de 7 218, 06 H.T. (8 661,67 T.T.C.)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de voirie : une portion de la route de Viéval a été endommagée par des blaireaux qui ont creusé des galeries, compte tenu des risques d'affaissement, la Sarl LEROY de le Neufbourg a été sollicitée pour intervenir en urgence (6 à 7 camions de pierre ont été amenés)

- Accord de principe donné pour l'achat de panneaux de signalisation : 2 routes barrées et 2 sens interdit (avec si possible des clignotants intégrés)

- Deux artisans ont été oubliés dans le bulletin municipal de la commune : M. JACKSON Andrew et M. DUMON Stefaan

- Accord de principe pour que la commune se porte acquéreur d'un terrain situé route de Barenton, prix à négocier

- Information donnée quant à l'inscription de la commune de Ger à « SOS Village » dans le cadre de sa recherche d'un médecin généraliste

- Ancien bâtiment SEPROLEC : il a fait l'objet d'actes de vandalisme constatés le 14 janvier 2021 suite à quoi Monsieur le Maire a déposé une plainte.
Il a été demandé à l'entreprise BAUGE de Romagny d'intervenir afin de sécuriser les lieux en attendant le remplacement des vitres brisées et d'établir un devis.

- Il est décidé d'offrir à chaque ancien élève de CM2 de l'école de Ger (entrés en 6^{ème} cette année scolaire 2020-2021) une clé USB d'une capacité de 62 Go et non plus un livre Bescherelle

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 23h10mn.

Compte-rendu affiché le 25 janvier 2021.